# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEZAY DU 27 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, compte-tenu des mesures sanitaires liées à la Covid 19, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse GIRY, Maire.

#### PRESENTS:

Mme GIRY Marie-Thérèse, Mme PALLANCHE Carole, Mme VAILLANT Aurélie, M. SOUCHON Cédric, M. JACQUET Jonathan, M. COUDOUR Hubert, M. VERNIN Clément, Mme BERNARD Ophélie, Mme JACQUET Delphine

#### **POUVOIRS:**

Mme BROTTES Mireille à Mme GIRY Marie-Thérèse, M. FERNANDES-RIOS Sergio à M. SOUCHON Cédric

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le guorum est atteint.

# Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme PALLANCHE Carole est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### Approbation du procès-verbal du 18 juillet 2020 :

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procèsverbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 18 juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## REFECTION TOITURE D'UN BATIMENT COMMUNAL

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que cette toiture est défectueuse et qu'il convient de faire les réparations nécessaires.

Madame le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été déposée en 2019 auprès du Département de la Loire.

Après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

- approuve le devis de la société DULAC pour les travaux de couverture, zinguerie d'un montant de 14 017,66 € HT
- approuve le devis de la société LAMBERT pour le traitement curatif des charpentes d'un montant de 3 300,00 € HT

et autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

#### CONVENTION AVEC LE SERVICE DE REMPLACEMENT DU CDG42

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que, pour pallier l'absence temporaire du personnel administratif, la commune peut faire appel au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Loire.

En effet, afin d'assurer la continuité du service public, il est utile d'avoir à disposition du personnel expérimenté.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention qui permettrait au CDG 42, en cas de nécessité, de nous missionner un agent compétent.

Elle informe aussi que l'agent est recruté et rémunéré par le CDG. La commune devra payer le prix de la prestation qui correspond au salaire brut, les congés annuels, les charges patronales, le tout majoré couvrant les frais de gestion du Centre.

Cette convention sera valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de délégation de gestion de personnel service remplacement avec le CDG.

# DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être constituée par Loire Forez Agglo.

Cette commission a pour mission principale d'établir un rapport portant évaluation des charges financières transférées à l'EPCI ou aux communes membres de l'EPCI dans le cadre des compétences qui leur sont dévolues.

Cette commission est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes

membres et le 17 juillet dernier, le conseil communautaire en a fixé la composition comme suit :

- 1 représentant pour les communes de moins de 5 000 habitants
- 2 représentants pour les communes de plus de 5 000 habitants et de moins de 10 000 habitants
- 3 représentants pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité comme représentant Madame Marie-Thérèse GIRY, le Maire.

La présente délibération sera transmise à Loire Forez Agglo.

### Proposition de délégués à la Bombarde

Titulaires: Mme PALLANCHE Carole - M. JACQUET Jonathan Suppléants: M. COUDOUR Hubert – M. FERNANDES-RIO Sergio

#### **Questions** diverses

- Réparation d'un volet roulant d'un appartement communal : le devis de la Menuiserie Yannis PEYRON d'un montant de 796,80 € TTC est un peu élevé. Nous allons demander un devis à l'entreprise MEUNIER (qui a fait des travaux dans le local de la mairie).
- Radar pédagogique ou radar plus discret : les conseillers sont d'accord pour poser ce type de radars (à voir avec Loire Forez).
- Eclairage public la nuit : actuellement, à partir de 23 h : diminution d'intensité (60 %) nous pourrions peut-être éteindre cet éclairage en semaine (pas de décision prise aujourd'hui).
- Madame le Maire présente le devis de la société EAS d'un montant de 285,60 € TTC pour l'installation d'un téléphone dans la salle de fêtes. En effet, si besoin était, les personnes qui louent celle-ci pourraient ainsi appeler les secours.
- Détecteur de fumée : pas de détecteur dans la salle des fêtes il faudra en prévoir un.
- Pique-nique du village : la Préfecture ayant donné l'autorisation pour que celui-ci ait lieu en respectant les gestes de sécurité nécessaires, nous pourrons l'organiser.

# Petits travaux à prévoir :

- Mare au Chambon : mettre une petite échelle pour aider des animaux qui ne peuvent pas remonter.
- Mare du Churan : à nettoyer.
- Mare au Crozet : n'a presque plus d'eau M. JOANDEL proposer de se charger de la boucher.

# Projets à prévoir sur la commune – sont proposés :

- Plafond de la salle des fêtes : demander des devis et prévoir de faire une demande de subvention à la Région et au Département.
- Réserve d'eau en cas d'incendie : est-ce obligatoire ?
- Crépis local du foot, mises aux normes, douches, accès handicapés.
- Aire de camping-car (parking à côté du terrain de foot) : le problème est qu'il n'y a pas d'assainissement.
- Chemin de « Consisant » qui est mitoyen avec la commune d'Ailleux : celui-ci est en très mauvais état ce dossier sera vu en commission « voirie ».

La séance est clôturée par Madame le Maire à 22 h 35.